

CATALOGUE DES SERVICES

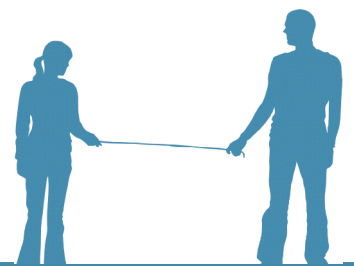
Fibre Optique Noire

**Bande Passante
ZA THD
Multisites ZA THD
Megalan**

Hébergement

Prédégrouper mutualisé au RHD

Fibre noire sur RHD en forfait plaque + dessertes locales



● FIBRE OPTIQUE NOIRE ●

▶▶ Frais d'accès au réseau

L'accès au réseau correspond à la partie du raccordement située entre le point de branchement et la limite de propriété

(Chambre d'adduction).

La souscription de FON qui nécessite la réalisation d'un accès au réseau donne lieu au paiement par l'Usager des Frais d'accès au réseau.

▶▶ Frais d'accès au service

Toute souscription d'un service de fibre optique noire qui nécessite la réalisation d'une adduction du site du client final de l'Usager au Réseau donne lieu au paiement par l'Usager de Frais d'accès au service de fibre noire.

L'Adduction correspond à la partie du raccordement situé en domaine privé entre la chambre d'adduction du Réseau et le point de livraison optique situé chez le Client final.

Frais d'Accès au Service : 1 500 €HT

Ces frais comprennent le déplacement d'un technicien, le raccordement des fibres et le test du lien.

Ces frais ne comprennent pas les frais de construction (travaux de génie civil) de l'infrastructure d'adduction qui sont facturés en sus.

Les frais d'adduction de chaque site (génie civil et fibre optique) sont les coûts de réalisation majorés de 15% de maîtrise d'œuvre.

▶▶ Redevance de la liaison pour la mise à disposition d'une paire de fibres optiques noires en location

LOCATION ANNUELLE (€HT/forfait ou ml, en fonction de la durée du contrat)				
		DUREE D'ENGAGEMENT (AN)		
Linéaire en mètres	Prix annuel (*)	1 an	3 ans	5 ans
Taux de dégressivité			10 %	20 %
0 - 500	Forfait annuel	3,14	2,83	2,36
501 - 1 000	Forfait annuel	2,98	2,69	2,24
1 001 - 4 000	Forfait annuel	2,51	2,26	1,89
4001 - 10 000	Forfait annuel	2,04	1,84	1,53
10 001 - 20 000	Forfait annuel	1,73	1,56	1,30
20 001 - 100 000	Forfait annuel	1,41	1,28	1,09
10 001 - 150 000	Forfait annuel	1,26	1,13	0,94
> 150 000	Forfait annuel	1,10	0,99	0,83

* Dans le cas de location d'une seule fibre et non d'une paire, les prix tarifaires indiqués ci-dessus font l'objet d'une réduction de 5%.

Ces tarifs FON ne comprennent pas la maintenance du réseau qui est obligatoirement facturée en sus selon les tarifs indiqués ci-dessous.

Les tarifs ci-dessus sont utilisés par liaison optique sauf dans le cas d'un contrat global de circuits optiques comme indiqué ci-dessous.



►► Redevance de la liaison pour la mise à disposition d'une paire de fibres optiques noires en IRU

IRU (€HT/forfait ou ml, en fonction de la durée du contrat)				
Linéaire en mètres	Montant total	DUREE D'ENGAGEMENT (AN)		
		10 ans	15 ans	20 ans
Taux de dégressivité			10 %	20 %
0 - 500	Montant total	19,38	23,98	26,81
501 - 1 000	Montant total	18,43	22,73	25,45
1 001 - 4 000	Montant total	15,50	19,17	21,47
4001 - 10 000	Montant total	12,57	15,60	17,49
10 001 - 20 000	Montant total	10,68	13,20	14,77
20 001 - 100 000	Montant total	8,69	10,79	12,04
10 001 - 150 000	Montant total	7,75	9,64	10,79
> 150 000	Montant total	6,81	8,38	9,43

* Dans le cas de location d'une seule fibre et non d'une paire, les prix tarifaires indiqués ci-dessus font l'objet d'une réduction de 5%.

Ces tarifs IRU ne comprennent pas la maintenance du réseau qui est obligatoirement facturée en sus selon les tarifs indiqués ci-dessous.

Les tarifs ci-dessus sont utilisés par liaison optique sauf dans le cas d'un contrat global de circuits optiques comme indiqué ci-dessous.

►► Services de Maintenance

MAINTENANCE	
Service	Prix annuel
(G.T.R) – 8 heures	0,15 €HT par mètre linéaire
(G.T.R) – 4 Heures	0,30 €HT par mètre linéaire (minimum de facturation par circuit optique : 2 500 €)

►► Délai de livraison

Le délai standard de livraison pour la mise à disposition d'une paire de fibres (hors travaux de Génie Civil) est de T0+ 8 semaines

● BANDE PASSANTE ●

▶▶ Définition de l'Offre

L'offre est une offre globale de bande passante Ethernet permettant des liaisons point à POP du Concessionnaire, des liaisons point à point sur le réseau du Concessionnaire, des VPN Ethernet sur le réseau du Concessionnaire.

Les offres correspondent à un débit par circuit logique. Un circuit logique est livré soit en natif soit dans un seul VLAN.

Le concessionnaire offre plusieurs types de services de bande passante, niveau 2 ou niveau 3

Service niveau 2 : Ethernet point à point.

Service niveau 3 : liaison IP entre le site client et le POP opérateur.

Le POP Opérateur peut être soit hébergé, soit colocalisé, soit connecté par un lien en Bande passante niveau 2 ou 3 au Pop du concessionnaire aux conditions de la présente grille tarifaire.

▶▶ Redevance mensuelle

Bande passante	FAS (Frais d'accès au service)	Livraison Pop Concessionnaire	Livraison TH2/GS ou Pop Covage
Service	En €HT	Débit garanti €HT / mois	Débit garanti €HT / mois
1 Mbps	720	50	60
2 Mbps	720	100	110
4 Mbps	720	200	220
5 Mbps	720	250	260
6 Mbps	720	300	320
10 Mbps	720	450	500
15 Mbps	720	550	600
20 Mbps	720	600	650
30 Mbps	720	650	700
40 Mbps	720	700	750
50 Mbps	720	750	800
60 Mbps	720	800	850
80 Mbps	720	850	900
100 Mbps	720	1 000	1 200
200 Mbps	720	1 300	1 500
400 Mbps	720	1 500	1 800
600 Mbps	Sur devis	Sur devis	Sur devis
800 Mbps	Sur devis	Sur devis	Sur devis
1 Gbps	Sur devis	Sur devis	Sur devis

Les frais d'accès au service comprennent le déplacement d'un technicien, la mise à disposition du CPE Média Converter et l'activation du service souscrit.

La Redevance Forfaitaire mensuelle comprend :

- Configuration des adresses IP
- Les services indiqués correspondent à des débits de bande passante symétrique full duplex.



- Qualité de la bande passante contrôlée
- Garantie de Haut Débit et de performance
- Supervision 24h/24 et 7j/7
- Sécurité de la technologie MPLS
- Ouverture auprès de nombreux fournisseurs de services Internet localisés notamment à Téléhouse 2 Paris
- Tous les services inférieurs à 100 Mbps sont sur des interfaces physique 100 Mbps (Fast Ethernet).
- Installation du CPE Media Converter

Ne sont pas compris :

- Frais d'accès Internet (FAI), mise à disposition des services ISP
- Service de facturation opérateur, DNS, firewall, etc.
- En cas de demande de service de bande passante avec un niveau de service non prévu dans la grille tarifaire selon des spécifications particulières formulées par l'Usager, le prix du service de Bande Passante et/ou des options demandées (sécurisation, débits garantis à l'extérieur du périmètre de la DSP ...) sont sur devis.

►► **Transit IP**

Le concessionnaire peut également fournir sur demande un service de transit IP dans les conditions suivantes.

	FAS (Frais d'accès au service)	Transit IP à TH2	Nombre IP Niveau 3
Service	En €HT	En €HT / mois	Standard
1 Mbps	0	10	1
2 Mbps	0	20	1
4 Mbps	0	40	1
5 Mbps	0	50	1
6 Mbps	0	60	1
10 Mbps	0	100	1
15 Mbps	0	150	5
20 Mbps	0	200	5
30 Mbps	0	300	5
40 Mbps	0	400	5
50 Mbps	0	500	5
60 Mbps	0	600	5
80 Mbps	0	800	5
100 Mbps	0	1 000	5
200 Mbps	0	Sur devis	A définir
400 Mbps	0	Sur devis	A définir
600 Mbps	0	Sur devis	A définir
800 Mbps	0	Sur devis	A définir
1 Gbps	0	Sur devis	A définir

Chaque demande de Service d'un Usager fera l'objet d'une analyse technique, réalisée en amont de la souscription du Bon de Commande relatif audit Service.

La fourniture d'adresses IP supplémentaires fera l'objet d'un devis.

Le forfait mensuel comprend:

- Configuration des adresses IP en concertation avec l'Usager et son Utilisateur final.

►► **SubNet IP**

Cette option consiste à la mise en place de SubNet d'IP « Publique » supplémentaires à celle fournie.

		Frais de Mise à disposition * en € H.T.
SubNet (4)	1 adresse IP supplémentaire	100 €
SubNet (8)	5 adresses IP supplémentaires	150 €
SubNet (16)	13 adresses IP supplémentaires	170 €
SubNet (32)	29 adresses IP supplémentaires	200 €
SubNet (64)	61 adresses IP supplémentaires	250 €
SubNet (128)	125 adresses IP supplémentaires	350 €
SubNet (256)	253 adresses IP supplémentaires	550 €
SubNet (512)	509 adresses IP supplémentaires	950 €
SubNet (1024)	1021 adresses IP supplémentaires	1 750 €
SubNet (2048)	2045 adresses IP supplémentaires	3 350 €

* Frais de Mise à Disposition valable pour la durée du contrat.

Si contrat = 1 an → Frais de Mise à Disposition applicable chaque année.

Si contrat = 3 ans → Frais de Mise à Disposition valable pour les 3 ans et réappliqué pour l'échéance suivante.

►► **Option Garantie de Temps de rétablissement**

Type de Service de bande passante	GTR 4h
	7j/7 24h/24
Livraison POP Concessionnaire	Inclus
Livraison TH2 / GS	Inclus

►► **Option Garantie de sécurisation**

Double adduction	10% de remise du prix catalogue sur la bande passante de sécurisation
	Frais d'accès au service sur devis

►► **Délai de livraison**

T0 + 4 semaines pour un site déjà raccordé en Fibre Optique réseau haut débit (Accès au Réseau réalisé à la date de la commande).

T0 + 16 semaines pour un site non raccordé (sous réserve de l'obtention des autorisations de passage)

►► **Frais de raccordement (FAR)**

L'accès au réseau correspond à la partie du raccordement située entre le point de branchement et la limite de propriété (chambre d'adduction).

Toute souscription d'un service de bande passante implique la participation financière de l'Usager au coût de réalisation de l'Accès au Réseau sous la forme de Frais d'Accès au Réseau.

Les tarifs ci-dessous correspondent aux frais d'accès au réseau - leurs montants dépendent :



- de la disponibilité des infrastructures de desserte (fourreaux et fibre notamment) sur le linéaire retenu pour l'accès au réseau à réaliser (distance en mètre linéaire entre le point de branchement et l'emplacement de la chambre d'adduction)
- de la durée d'engagement de l'Usager pour le service de passante considéré.

Longueur de l'accès au réseau	FAR	
	Engagement < 3 ans	Engagement > ou = à 3 ans
Bâtiment connecté au réseau DSP*	1 000 €HT	Offert
Site situé dans une ZA raccordée **	Sur devis	30% du coût HT de réalisation de l'Accès au Réseau*** avec un minimum de 1 080 € HT
Site non connecté ***	Sur devis	50% du coût HT de réalisation de l'Accès au Réseau*** avec un minimum de 1 500 € HT

* désigne un bâtiment pour lequel l'Accès au réseau a déjà été réalisé à la date de souscription du service de bande passante.

** le Délégué tient à jour une liste des ZA raccordées, c'est-à-dire une ZA dans laquelle il dispose d'une chambre en entrée de zone.

*** le Coût de réalisation HT de l'Accès au Réseau sera établi à partir d'un devis du Délégué, établi à partir du coût réel de réalisation de l'Accès au Réseau majoré de 15% au titre des frais de gestion / maîtrise d'œuvre.

►► Frais d'Adduction (FAD)

Toute souscription d'un service de bande passante implique la participation de l'Usager aux frais de réalisation d'une adduction du site du client final de l'Usager au Réseau et donne lieu au paiement par l'Usager de Frais d'adduction.

L'Adduction correspond à la partie du raccordement situé en domaine privé entre la chambre d'adduction du Réseau et le point de livraison optique situé chez le Client final.

Les dessertes internes ne font pas partie des prestations fournies et comprises dans les FAD. En conséquence, elles sont facturées en sus et sur devis si l'Usager souscrit à cette option.

Les frais d'adduction sont établis sur la base d'un devis pour toute souscription et activation d'un service de bande passante. Ces frais sont établis à partir du coût réel de construction de l'adduction (raccordement fibre et éventuellement travaux de GC) majoré de 15% de frais de maîtrise d'œuvre et de gestion. Lorsque l'adduction nécessite des travaux particuliers de type forage, passage d'ouvrage d'art, encorbellement, passage de pont roulant, etc., ces coûts sont intégrés dans les coûts de construction et sont donc facturés à l'Usager.



● BANDE PASSANTE – ZA THD ●

Cette offre est disponible pour les ZA éligibles THD*

▶▶ Redevance mensuelle

Bande passante	FAS (Frais d'accès au service)		Livraison Pop Concessionnaire	Livraison TH2/GS ou Pop local opérateur tiers
	Zone tarifaire 1 en €HT	Zone tarifaire 2 en €HT	Débit garanti €HT / mois	Débit garanti €HT / mois
1 Mbps	1 500*	5 000*	50	60
2 Mbps	1 500*	5 000*	100	110
4 Mbps	1 500*	5 000*	200	220
5 Mbps	1 500*	5 000*	250	260
6 Mbps	1 500*	5 000*	300	320
10 Mbps	1 500*	5 000*	450	500
15 Mbps	1 500*	5 000*	550	600
20 Mbps	1 500*	5 000*	600	650
30 Mbps	1 500*	5 000*	650	700
40 Mbps	1 500*	5 000*	700	750
50 Mbps	1 500*	5 000*	750	800
60 Mbps	1 500*	5 000*	800	850
80 Mbps	1 500*	5 000*	850	900
100 Mbps	1 500*	5 000*	1 000	1 200
200 Mbps	1 500*	5 000*	1 300	1 500
400 Mbps	1 500*	5 000*	1 500	1 800
600 Mbps	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis
800 Mbps	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis
1 Gbps	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis

* voir liste en annexe.

Forfait disponible sous réserve de réutilisation de chemin de câble existant dans la limite de 100 mètres linéaires.

La Redevance Forfaitaire mensuelle comprend :

- Configuration des adresses IP
- Les services indiqués correspondent à des débits de bande passante symétrique full duplex.
- Qualité de la bande passante contrôlée
- Garantie de Haut Débit et de performance
- Supervision 24h/24 et 7j/7
- Sécurité de la technologie MPLS
- Ouverture auprès de nombreux fournisseurs de services Internet localisés notamment à Téléhouse 2 Paris
- Tous les services inférieurs à 100 Mbps sont sur des interfaces physique 100 Mbps (Fast Ethernet).
- Installation du CPE Media Converter

Ne sont pas compris :

- Frais d'accès Internet (FAI), mise à disposition des services ISP
- Service de facturation opérateur, DNS, firewall, etc.



- En cas de demande de service de bande passante avec un niveau de service non prévu dans la grille tarifaire selon des spécifications particulières formulées par l'Usager, le prix du service de Bande Passante et/ou des options demandées (sécurisation, débits garantis à l'extérieur du périmètre de la DSP ...) sont sur devis.

La durée de livraison, la garantie de temps de rétablissement, l'option de sécurisation et le transit IP sont au tarif de bande passante standard.

Les FAS incluent les frais d'accès au réseau, les frais d'accès au service et les frais d'adduction.

● BANDE PASSANTE MULTISITES – ZA THD ●

Cette offre est disponible pour les ZA éligibles THD*

▶▶ Redevance mensuelle

Bande Passante ZA THD	FAS d'accès au service par site		Livraison POP Concessionnaire	Livraison TH2 / GS ou POP local opérateur tiers	Nombre de sites maximum
	Zone Tarifaire 1 en €HT	Zone Tarifaire 2 en €HT	Débit garanti en € HT par mois	Débit garanti en € HT par mois	
Service					
20 Mbps	1 500*	5 000*	800	870	10
50 Mbps	1 500*	5 000*	1 900	2 100	20
100 Mbps	1 500*	5 000*	3 000	4 000	40
200 Mbps	1 500*	5 000*	6 000	7 500	80

* voir liste en annexe

Forfait disponible sous réserve de réutilisation de chemin de câble existant dans la limite de 100 mètres linéaires.

L'offre est destinée aux opérateurs pour des services proposés aux entreprises et services publics situés dans les zones d'activités labellisées THD (Très Haut Débit) et ne peut pas faire l'objet de revente à d'autres opérateurs.

Les sites doivent impérativement se trouver sur une seule et même zone d'activités.

L'offre est réservée aux sites dont la bande passante est de 2 Mbps minimum

L'upgrade d'un niveau de service à un autre se fait déduction faite du nombre de sites déjà raccordés.

Le dimensionnement ainsi que l'upgrade de chaque service s'effectue dans le respect des paliers de débits de la grille tarifaire Bande Passante standard.

La somme des débits provisionnés doit être au maximum égale à la somme des débits souscrits.

La Redevance Forfaitaire mensuelle comprend :

- Configuration des adresses IP
- Les services indiqués correspondent à des débits de bande passante symétrique full duplex.
- Qualité de la bande passante contrôlée
- Garantie de Haut Débit et de performance
- Supervision 24h/24 et 7j/7
- Sécurité de la technologie MPLS
- Ouverture auprès de nombreux fournisseurs de services Internet localisés notamment à Téléhouse 2 Paris
- Tous les services inférieurs à 100 Mbps sont sur des interfaces physique 100 Mbps (Fast Ethernet).
- Installation du CPE Media Converter

Ne sont pas compris :

- Frais d'accès Internet (FAI), mise à disposition des services ISP
- Service de facturation opérateur, DNS, firewall, etc.
- En cas de demande de service de bande passante avec un niveau de service non prévu dans la grille tarifaire selon des spécifications particulières formulées par l'Usager, le prix du service de Bande Passante et/ou des options demandées (sécurisation, débits garantis à l'extérieur du périmètre de la DSP ...) sont sur devis.

La durée de livraison, la garantie de temps de rétablissement, l'option de sécurisation, le transit IP, les FAR et les FAD sont au tarif de bande passante standard.

● **BANDE PASSANTE MEGALAN** ●

►► Définition du service Megalan et conditions cumulatives de souscription du service:

Le service Megalan consiste en la souscription :

- d'un service de bande passante de niveau 3 d'au moins 2 Mbps exclusivement,
- portant sur 4 Sites d'Extrémité minimum et jusqu'à 30 sites maximum
- et ce, dans le cadre d'une seule et même commande et pour des sites appartenant à un seul et même Client Final de l'Usager désirant souscrire au service MEGALAN.

Le service de bande passante pour l'ensemble des Sites d'Extrémité doit être conclu pour une durée identique pour l'ensemble des sites et avoir la même Date de Début de Service, sous réserve de faisabilité technique.

Le Service MEGALAN est fourni dans les mêmes conditions que le service de bande passante. En conséquence, toutes les conditions tarifaires, options et frais (accès au service, accès au réseau et adduction) sont applicables à ce service. Seule la redevance mensuelle du service de bande passante souscrit fait l'objet d'une Réduction dans les conditions définies ci-dessous.

Ainsi l'Usager qui souscrit à l'offre MEGALAN dans les conditions susvisées, bénéficie d'une réduction (ci-après "R") sur la redevance mensuelle du service de bande passante hors taxe de chaque Site d'Extrémité.

La réduction ("R") est calculée en fonction :

- du nombre de Sites d'Extrémités souscrits par l'Usager pour un même Client Final dans le cadre d'une même commande,
- du débit moyen de bande passante commandé par l'Usager pour l'ensemble des Sites d'Extrémités souscrits par l'Usager pour son Client Final.

En conséquence, cette réduction "R" est fonction de 2 réductions "R1" et "R2" et se calcule de la manière suivante :

Soit N le nombre de Sites d'Extrémité souscrits,

- Soit M_BP, (Moyenne Bande Passante) la moyenne arithmétique des redevances mensuelles de bande passante en fonction des débits souscrits pour chaque Site d'Extrémité,
- R1 est la réduction obtenue en fonction de N,
- R2 est la réduction obtenue en fonction de M_BP

Les réductions R1 et R2 sont les suivantes en fonction des paliers N et M_BP suivants atteints :

N	R1
Entre 4 et 10	5%
Entre 11 et 15	10 %
Entre 16 et 20	15 %

M_BP	R2
2 à 4,99 Mbps	0%
5 à 9,99 Mbps	10 %
10 à 19,9 Mbps	15 %
A partir de 20 Mbps	20 %

La réduction R est égale à R1 + R2.

● HÉBERGEMENT ●

▶▶ Description du service

L'offre d'Hébergement dans un des locaux techniques d'accueil du concessionnaire est une offre qui s'entend pour un emplacement (baie).

Cet emplacement correspond, en offre standard, à une dalle (largeur x profondeur) 600 x 600 (en mm)

Les prix s'entendent pour un emplacement avec fourniture d'énergie 48 VDC

20 A un seul circuit ou 220 VAC non sécurisé protection par un disjoncteur 16 A.

L'énergie 48v de redondance pour sécurisation est sur devis.

Cette offre est soumise à une étude de faisabilité fondée sur la capacité/espace libre pour chaque demande.

Toute demande technique particulière sera facturée en sus.

▶▶ Frais d'accès au service (FAS)

Toute souscription d'un service d'hébergement donnera lieu au paiement de Frais d'Accès au service

Frais d'Accès au Service en € H.T.	550 € HT par emplacement
--	---------------------------------

▶▶ Redevance mensuelle :

Durée du contrat	Coût mensuel de l'emplacement pour une baie	
1 an renouvelable	437 € / baie	Energie incluse
Durée du contrat	Coût mensuel pour 1U	
1 an renouvelable	187 € pour 1U	Energie incluse

▶▶ Délai de mise à disposition

T0 + 4 semaines sous réserve de faisabilité

● OFFRE DE PRE DEGROUPEMENT MUTUALISE AU RHD ●

▶▶ Frais d'accès au service

Nom complet NRA	Code NRA	Nombre de lignes	FAS par NRA
Nohanent	NOH63	2 000	Gratuit
Orcines	ORC63	2 000	Gratuit
Saint-Genès-Champanelle	SGC63	1 500	Gratuit
Delille	DEL63	26 000	10 000 €
Lavoisier	LAV63	23 000	10 000 €
Cézeaux	CEZ63	21 000	10 000 €
Salins	SAL63	18 000	10 000 €
Flamina	FLA63	16 000	10 000 €
Cournon	COU63	10 000	10 000 €
Pérignat	PER63	6 000	10 000 €
Pont-du-Château	PND63	6 000	10 000 €
Lempdes	LEM63	4 500	10 000 €
Royat	ROY63	4 000	10 000 €
Blanzat	BLA63	3 500	10 000 €
Aulnat	ALN63	3 000	10 000 €
Le Cendre	CEN63	2 500	10 000 €
Ceyrat	CEY63	2 500	10 000 €
Romagnat	ROM63	2 500	10 000 €

▶▶ Redevance réseau

Pourcentage de lignes dégroupées	Redevance annuelle en €HT
Moins de 5 %	25 000
Plus de 5 %	50 000

▶▶ Redevance par ligne dégroupée

Redevance par mois par abonné
2 €HT

▶▶ Délai de livraison

Délai standard de livraison pour la mise à disposition des services T0+ 8 semaines.

● OFFRE DE FIBRE NOIRE SUR RHD EN FORFAIT PLAQUES + DESSERTES LOCALES ●

►► Frais d'accès au réseau

L'accès au réseau correspond à la partie du raccordement située entre le point de branchement et la limite de propriété (chambre d'adduction).

La souscription de FON qui nécessite la réalisation d'un accès au réseau donne lieu au paiement par l'Usager des Frais d'accès au réseau.

L'Adduction correspond à la partie du raccordement situé en domaine privé entre la chambre d'adduction du Réseau et le point de livraison optique situé chez le Client final.

Ces frais comprennent le déplacement d'un technicien, le raccordement des fibres et le test du lien.

Ces frais ne comprennent pas les frais de construction (travaux de génie civil) de l'infrastructure d'adduction qui sont facturés en sus.

Les frais d'adduction de chaque site (génie civil et fibre optique) sont les coûts de réalisation majorés de 15% de maîtrise d'œuvre.

Longueur de l'accès au réseau	Frais d'Accès au Réseau
Site connecté au réseau DSP*	1 500 € HT
Site non connecté **	50% du coût HT de réalisation de l'Accès au Réseau** avec un minimum de 1 500 € HT

PR : Point de raccordement

* désigne un site contractuel ou un bâtiment pour lequel l'Accès au réseau a déjà été réalisé à la date de souscription du service.

** le Coût de réalisation HT de l'Accès au Réseau sera établi à partir d'un devis du Délégué, établi à partir du coût réel de réalisation de l'Accès au Réseau majoré de 15% au titre des frais de gestion / maîtrise d'œuvre.

►► Redevance forfaitaire Plaque (boucle de collecte)

1 paire de FO en collecte	Forfait mensuel en € HT			
	< 20 dessertes	> ou = à 20 dessertes	Forfait 20 dessertes de sites non connectés supplémentaires	Paire FO supplémentaire
Nord	1 050	3 100	1 000	1 575
Sud	1 050	3 100	1 000	1 575

Les sites déjà connectés ne seront pas comptabilisés dans le nombre de dessertes supplémentaires.



▶▶ Redevance desserte client (sites contractuels et bâtiments déjà connectés au réseau DSP)

Forfait mensuel en € HT
160 €HT

▶▶ Redevance desserte client (sites non connectés au réseau DSP)

Forfait mensuel en € HT
200 €HT

▶▶ Options Garantie de temps de rétablissement

GTR 8H 7/7j 24/24h	GTR 4H 7/7j 24/24h
Inclus	60 € HT / mois

▶▶ Délai de livraison

T0 + 4 semaines pour un site déjà raccordé en Fibre Optique réseau haut débit (accès au réseau réalisé à la date de la commande)

T0 + 16 semaines pour un site non raccordé (sous réserve de l'obtention des autorisations de passage)